

Wittisheim, commune de 2 083 habitants au coeur du Ried, à proximité de Sélestat

## Agent des services techniques polyvalent

Date de publication : 06/02/2018

Date limite de candidature : 09/03/2018

Date prévue du recrutement : 04/05/2018

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public

Nombre de poste(s) : 1

Grades ou cadres d'emploi : ADJOINT TECHNIQUE

## MISSIONS

Niveau du diplôme requis : BEP ou CAP

Domaine du diplôme requis : Spécialités plurivalentes des services

Spécialité du diplôme requis : Spécialités plurivalentes des services

Descriptif des missions du poste :  
-Entretien et balayage de la voirie  
-Entretien des espaces verts (tonte, fleurissement, arrosage, entretien, broyage...)  
-Travaux de peinture  
-Collecte des déchets communaux (vider les poubelles de rues...)  
-Maintenance en mécanique  
-Travaux de maçonnerie (béton, pose de panneaux de signalisation)  
-Maintenance des bâtiments (entretien courant, travaux d'amélioration...)  
-Travaux de soudure (entretien vélos, écoles, étagères)  
-Petits travaux électriques

Profil recherché :  
-Sens de l'organisation  
-Autonomie, initiative  
-Rigueur  
-Qualités relationnelles  
-Capacité à travailler en équipe

## CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : WITTISHEIM

Service d'affectation : Atelier Communal

Temps de travail : Tps Complet : 35 heure(s) 0 minute(s)

## AVANTAGE(S) LIÉ(S) AU POSTE

Rémunération statutaire, régime indemnitaire, 13ème mois, CNAS, participation de l'employeur à la complémentaire santé

## CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

MAIRIE DE WITTISHEIM  
1, place de la Mairie  
67820 WITTISHEIM

Informations complémentaires : Pour plus de renseignements, contacter Emilie SCHUTZ, Secrétaire Générale au 03.88.85.20.11

## INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.